

LE PETIT GUIDE de TRI



Toutes les infos utiles pour bien trier et mieux gérer ses déchets



CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

EDITO



Éric Martellière

Président du
SMIEEOM Val de Cher



Grâce à vos efforts, notre territoire affiche un dynamisme encourageant dans le traitement et la valorisation de ses déchets. Petit geste après petit geste, nous sommes collectivement engagés à diminuer notre production de déchets et bien trier ceux que nous générons pour leur permettre d'être recyclés.

Aujourd'hui, grâce à la simplification du tri, puisque tous les emballages peuvent être déposés dans les colonnes de tri, nous recyclons encore plus de déchets.

Le taux de refus de nos recyclables en centre de tri est en diminution, preuve de l'évolution des pratiques de chacun. Nous vous remercions pour votre implication au quotidien dans cette démarche citoyenne. ”



**CONSTRUISONS
ENSEMBLE
UN AVENIR DURABLE**

sommaire

- 03** Réduire nos déchets et les recycler
- 04** Trier les emballages recyclables
- 05** Trier les papiers
- 06** Trier le verre
- 07** La seconde vie de nos déchets
- 08** Trier les déchets non recyclables
- 10** Composter nos bio-déchets
- 12** Les déchèteries
- 14** Les éco-partenaires en déchèteries

RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET LES RECYCLER

Produire moins de déchets au quotidien :

+ MIEUX ACHETER

- Eviter le suremballage
- Acheter ce qui est durable et non jetable
- Acheter ce dont nous avons besoin

+ MIEUX UTILISER

- Entretien
- Réparer
- Réutiliser

+ MOINS JETER

- Ne pas gaspiller
- Donner
- Prêter/vendre

+ JETER MIEUX

- Composter
- Déposer en colonne de tri
- Utiliser la déchèterie

CHAQUE GESTE COMPTE !

« LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QUE L'ON NE
PRODUIT PAS. »



= UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

LES ENJEUX DU RECYCLAGE

3 BONNES RAISONS DE RECYCLER LES DÉCHETS :



1. Recycler c'est préserver les ressources naturelles et

économiser de l'énergie. Ces ressources sont précieuses, car elles ne se renouvellent pas systématiquement.



2. Recycler c'est transformer nos déchets en matières premières.

Cela permet de fournir sur le sol français des matières devenues rares.



3. Recycler c'est diminuer nos impacts environnementaux.

Chaque année, le recyclage permet d'éviter de produire l'équivalent d'environ 20 millions de tonnes de CO₂.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La chaîne du recyclage d'un déchet permet de créer de l'emploi.

TRIER LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Les emballages recyclables sont à déposer dans les colonnes jaunes. Leur matière sera alors récupérée et permettra de fabriquer de nouveaux objets.

LE RECYCLAGE ÉVOLUE :
TOUS LES EMBALLAGES
SE TRIENT



➔ Emballages plastiques

EN PRATIQUE



➔ Emballages métalliques



➔ Cartonnettes



➔ Briques alimentaires

À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE



Objets dangereux, piquants, coupants *



Emballages ayant contenu des produits dangereux *



Restes alimentaires *

* en déchèterie

* dans le bac OMR

- ✓ **Bien racler** / vider les emballages.
- ✓ **Ne pas imbriquer** les déchets les uns dans les autres.
- ✓ **Des sacs de pré-tri** sont à votre disposition en mairie ou au SMIEOM pour vous simplifier le tri. Demandez-les !

TRIER LES PAPIERS

Tous les papiers sont à déposer dans les colonnes bleues.



➔ Journaux, magazines



➔ Publicité, prospectus



➔ Courriers, enveloppes



➔ Cahiers, livres, catalogues et autres papiers

EN PRATIQUE



À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE



Papier peint *



Radiographies, couvertures de livre, cartons *



Mouchoirs en papier, couches, papiers absorbants *

TRIER LE VERRE

Dans les colonnes vertes, doivent être déposés uniquement les emballages en verre.



➞ Bocaux et pots en verre



➞ Bouteilles en verre



EN PRATIQUE



Afin de respecter la tranquillité du voisinage,
il est demandé de déposer le verre
uniquement entre 8h et 21h.
Merci de votre compréhension.

À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE



Vitrage et miroirs *



Ampoules *



Vaisselle cassée *



Bouchons et capsules *

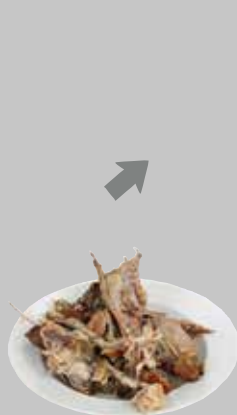
LA SECONDE VIE DE NOS DÉCHETS

Quelques exemples de la transformation des matières :



TRIER LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

Le bac à ordures ménagères reçoit uniquement les déchets non recyclables et non dangereux, qui seront ensuite détruits par incinération.



➔ Restes de repas



➔ Emballages pleins



➔ Mouchoirs, couches, papiers absorbants



➔ Vaisselle cassée



Déchets bio-dégradables

➤ **composteur**

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Certaines ampoules et tubes néon



Gros cartons



Déchets électriques



Piles



Gravats



Végétaux

COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

- La collecte des OMR est assurée en porte à porte, une fois par semaine, dans chacune des communes desservies par le syndicat. Pour connaître le jour de passage dans votre commune, renseignez-vous en mairie ou rendez-vous sur le site **www.smieeom.fr**
- Seuls les bacs gris appartenant au SMIEEOM Val de Cher sont collectés.
- Votre bac doit être déposé **la veille au soir** du jour de collecte, en bord de voirie et couvercle fermé.
- Les déchets déposés au sol **sont interdits et ne sont pas collectés**.
- Le bac OMR est attribué à un foyer et reste la propriété du syndicat.
- En cas de déménagement, merci de laisser le bac à l'adresse indiquée sur l'étiquette.

Pour toute question concernant votre bac, changement, livraison ou réparation, un seul numéro :
0 800 350 103



RAPPEL

En cas de jour férié, **les collectes sont assurées normalement, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre**. Si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



ORGANISATION ET FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE

Le financement du service de collecte est assuré en partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui figure sur votre avis de taxe foncière. Elle est calculée à partir de la base fiscale de la taxe foncière et est collectée par le Trésor Public. La TEOM sert à financer des services indispensables à l'évacuation de vos déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères, mais également des déchets recyclables, le fonctionnement des déchèteries, l'entretien des équipements...



Chiffres et informations :

- La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte ou en point de regroupement (pour les voies difficiles d'accès).
- C'est plus de **51 000 usagers** pour un territoire de **40 communes** adhérentes.
- Il y a 7 équipes de collecte OMR, composées de 1 chauffeur et 1 rippeur par camion benne.
- Ces équipes assurent un service de 4h à 20h, du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi, en cas de jour férié non collecté dans la semaine.

COMPOSTER NOS BIO-DECHETS

QUE FAUT-IL POUR COMPOSTER ?

C'est un processus naturel peu contraignant, vous n'aurez besoin que :



Du **composteur adapté** à vos besoins et choisi par vos soins



D'une **fourche** ou **une griffe** pour retourner de temps en temps les déchets à l'intérieur



D'un **seau** pour transporter les déchets et récolter le compost



D'un **peu de patience** pour laisser le temps à la nature d'accomplir son œuvre !



POURQUOI COMPOSTER ?

3 bonnes raisons de passer au compostage individuel :

- ➔ **Diminuer notre impact environnemental** en évitant le transport et le traitement de nos déchets biodégradables
- ➔ **Produire du compost**, un excellent engrais naturel et gratuit
- ➔ La satisfaction de **jardiner au naturel** et de créer un cercle vertueux avec nos déchets

Profitez d'une aide accordée par le **SMIEEOM** pour acquérir votre composteur.

Vous souhaitez passer au compostage individuel de vos bio-déchets ?

Le SMIEEOM soutient votre démarche et vous aide financièrement à vous équiper en vous remboursant une partie de votre achat. Pour en bénéficier, il faut adresser au syndicat un formulaire de remboursement disponible sur notre site www.smieeom.fr ou à demander par mail : info@smieeom.fr

Pour plus d'information, appelez le 02 54 75 76 66



D'AUTRES FILIÈRES DE RECYCLAGE SONT ACCESSIBLES



Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), comme par exemple les seringues, nécessitent un traitement particulier et ne doivent surtout pas être jetés dans les poubelles classiques : ils doivent être déposés dans une boîte à aiguilles et rapportés en pharmacie. Ils seront confiés à l'éco-organisme DASTRI.



Les médicaments périmés doivent aussi être rapportés en pharmacie, pour être pris en charge par l'éco-organisme Cyclamed. Votre pharmacien reprend vos médicaments non utilisés. Les emballages, blisters métalliques et notices papier se déposent en colonnes de tri.



TOUS RESPONSABLES

**LES DÉCHETS NE DOIVENT JAMAIS
ÊTRE DÉPOSÉS À L'EXTÉRIEUR DES
COLONNES DE TRI, AU PIED DES
PORTAILS DES DÉCHÈTERIES OU
DANS LA NATURE.**



LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des espaces destinés à accueillir les déchets volumineux, spécifiques ou dangereux qui **ne trouvent pas leur place dans la collecte des ordures ménagères.**

FONCTIONNEMENT

- ➔ Présenter systématiquement votre badge à l'entrée
- ➔ Le gardien ne peut pas aider au déchargement
- ➔ Présence d'enfant non souhaitée sur le site
- ➔ Dépôt de pneus interdit (sauf sur le site de Billy)

BADGE D'ENTRÉE

Pour l'obtenir, merci de présenter à l'agent d'accueil, lors du 1^{er} dépôt :

- ➔ **Particuliers** : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ➔ **Professionnels** : extrait K-bis de moins de 3 mois et copie de carte grise des véhicules concernés par le dépôt



RAPPEL

PARTICULIERS accès GRATUIT

1m³ / jour par benne de déchets

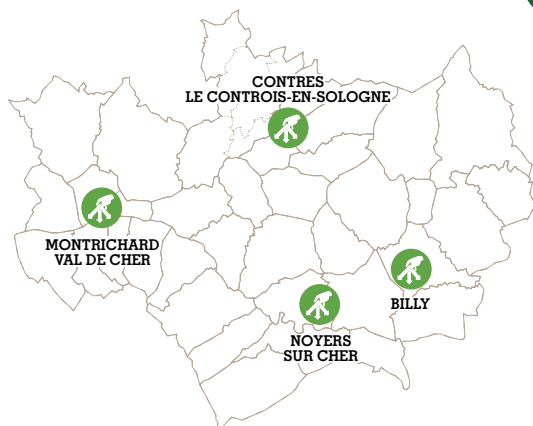
2m³ / jour de déchets verts

PROFESSIONNELS accès PAYANT

Apports soumis à des prescriptions qualitatives et financières*.

Grille tarifaire accessible sur :

www.smieeom.fr



NOYERS SUR CHER
Zone Industrielle,
Rue Gustave Eiffel

CONTRES
Zone Industrielle,
B^d de l'Industrie

MONTRICHARD
Zone Industrielle,
Rue de l'Industrie

BILLY
Route de Blois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMIEEOM Val de Cher a mis en place un **service de déchèterie mobile** pour desservir les communes les plus éloignées des déchèteries. Il est réservé aux seuls habitants de ces communes. Les lieux et horaires des déchèteries mobiles sont consultables sur le site **www.smieeom.fr**

* Selon la délibération du comité syndical en vigueur.



BOIS

- Les palettes, les planches, etc.
Elles seront broyées et recyclées.
- ➖ Pas de bois peint, ni assemblé à d'autres matières (vitrage, métal, etc.).



DÉCHETS VERTS

- Les résidus de taille, de tonte, les feuilles, les fleurs, les petites branches, etc.
Ils seront broyés et compostés.
- ➖ Pas de souches, ni grosses branches, ni terre.



DÉBLAIS / GRAVATS

- Les gravats, les déblais de démolition, les briques, les parpaings, les céramiques, etc.
Ils seront évacués vers un centre de stockage de classe III.
- ➖ Pas de plâtre, amiante, fibrociment, polystyrène.



AMEUBLEMENT

- Les meubles (si possible démontés) ou parties de meubles, quels que soient la matière ou l'état.
Ils seront en partie recyclés.
- ➖ Pas d'éléments de décoration, contenu des tiroirs et placards, etc.



CARTONS

- Les emballages en carton, vidés et pliés à plat.
Ils seront recyclés.
- ➖ Pas de scotch, polystyrène.



TOUT-VENANT

Le tout-venant non dangereux et n'entrant pas dans les autres catégories de déchets :

- Les plastiques non recyclables (bâches, pots, etc.), les mousses, le polystyrène, la laine de verre, le plâtre
Ils seront évacués vers un centre de stockage de déchets ultimes (déchets non valorisables).
- ➖ Pas d'ordures ménagères, ni de déchets souillés par des produits chimiques.



MÉTAUX

- Les métaux, acier, cuivre, aluminium, rebut de bricolage, parties métalliques d'objets divers (meubles, cadres de vélo, outillage non électrique, etc.).
Ils seront recyclés.
- ➖ Pas d'appareils électriques, bidons de produits chimiques, etc.



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

HORAIRES D'ÉTÉ :

du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	9h30 - 12h	14h - 18h
Mardi	9h30 - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h30 - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h30 - 12h	fermée
Vendredi	9h30 - 12h	14h - 18h
Samedi	9h30 - 12h	14h - 18h

HORAIRES D'HIVER :

du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	10h - 12h	14h - 17h
Mardi	fermée	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h
Jeudi	10h - 12h	fermée
Vendredi	10h - 12h	14h - 17h
Samedi	10h - 12h	14h - 17h

LES ÉCO-PARTENAIRES



→ ÉCO-MOBILIER

Certains points de vente reprennent vos meubles lors du rachat d'un nouveau mobilier.

En déchèterie, la benne rouge Eco-mobilier sert à la **collecte des meubles démontés ou des parties de meubles**, quel que soit le matériau ou leur état : meubles mono ou multi matériaux en bois, mousses, plastiques, ferraille, verre, pierre, céramique...

Les couettes et oreillers peuvent être déposés dans des sacs spécifiques, disposés à côté des bennes rouges.

Une seconde vie leur est ainsi offerte pour qu'ils soient recyclés en nouvelles matières premières ou valorisés sous forme d'énergie.

→ Plus d'informations sur www.eco-mobilier.fr

→ ECOSYSTEM

L'électrique et l'électronique (DEEE) :

Rapportez vos écrans, jeux, téléphones, gros et petit électro-ménager, ampoules et néons :

- En magasin lors du rachat d'un nouvel appareil
- Dans l'une de nos déchèteries : Billy, Contres, Montrichard, Noyers/Cher

Pourquoi recycler le matériel électrique et électronique ?

- 1) Protéger l'environnement : un appareil électrique contient des substances polluantes.
- 2) Économiser les ressources naturelles : recycler un appareil, c'est réutiliser les matières premières nécessaires à la fabrication d'un équipement neuf.
- 3) Favoriser la prévention et l'emploi en France : les gestes d'apport dans les points de collecte sont source d'activité pour 7 000 personnes employées par la filière agréée.

→ Plus d'informations sur www.ecosystem.eco



→ COREPILE

Les collectes des piles assurées par COREPILE ne concernent pas les batteries de voitures, les piles et batteries industrielles, les chargeurs de téléphone, les onduleurs... Les différentes matières contenues dans les piles permettent de réaliser des objets de la vie courante comme : des gouttières en zinc, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures ou encore de nouvelles batteries.



→ Plus d'informations sur www.corepile.fr

EN DÉCHÈTERIES

→ RE_FASHION

Pensez bien à recycler vos textiles, linges, chaussures et même la maroquinerie !

→ Vous trouverez les points d'apport où déposer vos textiles sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Des conteneurs « Relais » sont à votre disposition dans nos déchèteries, ainsi que sur de nombreuses communes. Les articles doivent être déposés en sac (idéalement 30 litres), les chaussures liées par paires. Les vêtements ne doivent pas être souillés (par de l'huile par exemple), ni mouillés, ce qui rendrait impossible le tri et la valorisation du stock de textile.



CITEO



→ CITEO

CITEO a pour mission d'ancrer la consommation durable, l'éco-conception et le recyclage des emballages et du papier dans les habitudes des entreprises et des citoyens. Il accompagne le SMIEEOM dans ses missions, et guide les citoyens vers plus d'éco-responsabilité : www.triercestdonner.fr

→ Plus d'informations : www.citeo.com



→ ECO DDS

Les restes de produits chimiques, utilisés pour le bricolage, le jardinage, le nettoyage, etc. peuvent être très polluants et ne doivent pas être jetés n'importe où, ou mis dans d'autres contenants. Un traitement chimique sera nécessaire pour bloquer leur dangerosité (neutralisation, stabilisation, etc.). Certains, comme les huiles, vont pouvoir être régénérés.



→ Plus d'informations sur www.ecodds.com



SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY

Tél. : 02 54 75 76 66

info@smieeom.fr



RESTEZ INFORMÉS

Inscrivez-vous à notre newsletter sur
www.smieeom.fr

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

